

0740014N
ACADEMIE DE GRENOBLE
LYCEE PROFESSIONNEL HOTELIER FRANCOIS BISE
86 RUE D'ASNIERES
74136 BONNEVILLE CEDEX
Tel : 0450972259

ACTE TRANSMISSIBLE DE LA COMMISSION PERMANENTE

Objet : Passation de conventions, de contrats et de marchés

Numéro de séance : 3
Numéro d'enregistrement : 1
Année scolaire : 2026-2027
Nombre de membres de la CP : 8
Quorum : 5
Date de réunion de la séance initiale : 03/09/2026
Nombre de présents à la séance initiale : 4
▲ Quorum non atteint
Nombre de présents : 3

La commission permanente
Convoquée le : 03/09/2026
Réunie le : 08/09/2026
Sous la présidence de : Francois-Vincen Lapierre
Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-41

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, L.421-10, L.421-14, R.421-20, R.421-22, R.421-41, R.421-54
- le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics
- la délibération du conseil d'administration du 03/11/2025 portant délégation de certaines attributions à la commission permanente

Sur proposition du chef d'établissement, la commission permanente autorise la passation des conventions, des contrats et des marchés.

Pièce(s) jointe(s)

☒ Oui ☐ Non Nombre: 1

Libellé de la délibération :

CONTRAT LOA 208

La commission permanente autorise le chef d'établissement à signer le contrat de location LOA pour un véhicule type 208 avec l'entreprise Peugeot Cluses, le bailleur Stellantis Finances et Services, CREDIPAR avec souscription à la prestation, Contrat de Service Peugeot Maintenance PLUS.

Il concerne une 208 Business Hybrid 110 ch e-DCS6 avec un loyer mensuel en LOA sans assurance de 213.95 € TTC pour une période de 48 mois et un kilométrage contractuel de 40 000 km et un contrat de Services Maintenance Plus d'un montant de 46.50 € TTC par mois pendant 48 mois.

Soit un montant total par mois de 260.45 €.

Aucune assurance facultative en sus.

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	3
Pour :	3
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0

